

# VECTRA

National Fire Protection Association (NFPA)	Risques d'incendie	Hazardous Material Information System (HMIS)	Santé	1
	Santé		Réactivité	0
	Danger spécifique		Risques d'incendie	0
			Réactivité	0
Vêtements de protection	Aucun requis	Apparence	Translucide. Opaque Emulsion Voir la Section 9. ATTENTION: Peut irriter modérément les yeux. Peut irriter modérément la peau.	

## Section 1. Identification du produit et de la compagnie

Nom du produit	<b>VECTRA</b>	Code	4071 & 4074 & 4078
Utilisation du produit	Industriel/Institutionnel: Floor care.	PMS#	3105027
FTSS#	114070010	Date de validation	4/14/2003
Siège social aux É.U.	Johnson Wax Professional 8310 16th Street Sturtevant, Wisconsin 53177-0902 Phone: (888) 352-2249 MSDS Internet Address: www.jwp.com	Siège social au Canada	Johnson Wax Professional 100 Matheson Blvd. East, Suite 203 Mississauga, Ontario L4Z 2G7 Phone: (905) 755-0913 or (888) 746-5971
		Date d'impression	4/14/2003
		Remplace	Aucune validation antérieure.
		En cas d'urgence	(800) 851-7145

## Section 2. Composition et informations sur les ingrédients

Ingrédients	# CAS	% en poids	Limites d'exposition	CL50/DL50
Tributoxyethyl phosphate	78-51-3	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 3000 mg/kg [Rat]. 3000 mg/kg [Cochon d'Inde]. 500 mg/kg [Souris].
Éther de dipropyléneglycol et de méthyle	34590-94-8	1-5	<b>OSHA (États-Unis). Peau</b> TWA: 600 mg/m <sup>3</sup> STEL: 900 mg/m <sup>3</sup> <b>ACGIH (États-Unis). Peau</b> TWA: 606 mg/m <sup>3</sup> STEL: 909 mg/m <sup>3</sup>	ORALE (DL50): Aiguë: 5119 mg/kg [Rat]. CUTANÉE (DL50): Aiguë: 9480 mg/kg [Lapin].
Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle	111-90-0	1-5	Non disponible.	ORALE (DL50): Aiguë: 5540 à 9740 mg/kg [Rat].
Carbonate de zinc ammonium	40861-29-8	1-5	Non disponible.	Non disponible.
Polymères Acryliques		10-30	Non disponible.	Non disponible.
Eau	7732-18-5	60-100	Non disponible.	Non disponible.

## Section 3. Identification des risques

Voies d'absorption	Inhalation. Contact avec la peau. Contact avec les yeux.
Effets aigus potentiels sur la santé	
<i>Yeux</i>	Peut irriter modérément les yeux.
<i>Peau</i>	Peut irriter modérément la peau.
<i>Inhalation</i>	Inconnu.
<i>Ingestion</i>	Inconnu.
Conditions médicales aggravées par une surexposition:	Inconnu.
Voir Information toxicologique (section 11)	

#### Section 4. Premiers soins

Contact avec les yeux	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Contact avec la peau	Rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un médecin.
Inhalation	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Ingestion	Les premiers secours ne sont pas nécessaires.
Notes au physicien	Sans objet.

#### Section 5. Mesures de lutte contre l'incendie

Inflammabilité du produit	Inconnu.
Points d'éclair	Coupe fermée: >93.333°C (200°F).
Produits de la combustion	Inconnu.
Appareils et méthodes de lutte contre les incendies	Éteindre avec un brouillard d'eau ou avec un extincteur à anhydride carbonique, à poudre sèche ou à mousse appropriée. On peut recourir aux méthodes habituelles de lutte contre l'incendie.
Special Remarks on Fire and Explosion Hazards	Inconnu.

#### Section 6. Mesures à prendre lors de déversements accidentels

Précautions personnelles	Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
Précautions pour l'environnement et procédures de nettoyage	En cas de déversement important: Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Balayer ou ramasser le matériel. Placer dans des contenants secs et propres répondant aux normes des méthodes approuvées d'élimination. Terminer le nettoyage avec un rinçage à l'eau.

#### Section 7. Manipulation et entreposage

Manutention	Éviter le contact avec la peau et les yeux. POUR UTILISATION COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT.
Entreposage	Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Protéger du gel. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.

#### Section 8. Contrôles lors de l'exposition/Protection personnelle

Contrôles d'ingénierie	Aucune ventilation particulière requise. Ventilation adéquate du local
Protection personnelle	
<i>Yeux</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Mains</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Respiratoire</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Pieds</i>	Aucune condition particulière dans les conditions normales d'utilisation
<i>Corps</i>	Aucun vêtement de protection spécial n'est requis

#### Section 9. Propriétés physiques et chimiques

État physique et apparence	Liquide (Émulsion)
Odeur	Ammoniacal.
Couleur	Translucide. Opaque
pH	8.5 à 9 [Basique.]
Gravité Spécifique	1.03
Solubilité dans l'eau	Se disperse.

### Section 10. Stabilité et réactivité

Stabilité du produit et réactivité	Le produit est stable.
Conditions d'instabilité	Inconnu.
Incompatibilité avec différentes matières	Inconnu.
Produits de décomposition dangereux	Quand exposé au feu: Forme des produits habituels de combustion.
Polymérisation Dangereuse	Ne se produira pas.

### Section 11. Données relatives à la santé et à la toxicologie

Toxicité aiguë	ORALE (DL50) Supérieure à 5000 mg/kg (rat).
Effets d'une exposition chronique	Inconnu.
Autres effets toxiques	Inconnu.

### Section 12. Information sur l'écologie

Non disponible.

### Section 13. Considérations lors de la disposition

**Information sur les déchets** Aucune précaution spéciale n'est nécessaire. Éliminer selon les dispositions prévues par les différentes réglementations fédérale, provinciales, locales ou d'État.

### Section 14. Renseignements sur l'expédition

#### Classification pour le DOT

DOT Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
UN/NA	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
DOT Special Considerations	Sans objet.

#### TDG Classification

TDG Nom d'envoi	S' il vous plaît, consulter le document d'expédition pour les renseignements à jour sur le transport.
PIN/NIP	Sans objet.
Groupe de Conditionnement	Sans objet.
TDG Special Considerations	Sans objet.

### Section 15. Information réglementaire

Les renseignements dans cette section se rapportent aux ingrédients dans la section 2.

Réglementation des É.-U.

Federal SARA 313 - Préavis et rapport de déversement de substances toxiques: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium  
CWA (Clean Water Act) 307: Carbonate de zinc ammonium  
CERCLA : Substances dangereuses.: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium

**état** New Jersey - Liste des déversements: Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium  
New Jersey: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium  
Massachussets - Liste des déversements: Carbonate de zinc ammonium  
Massachussets RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Carbonate de zinc ammonium  
Pennsylvanie RTK: Éther de dipropyléneglycol et de méthyle, Ether de diéthyléneglycol et de monoéthyle, Carbonate de zinc ammonium

Ils n'y a pas des ingrédients qui sont assujettis à la déclaration en suivant 'Proposition 65' de Californie.

**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Rèlements canadiens**

**NPRI canadien** NPRI canadien: Carbonate de zinc ammonium.

**SIMDUT Classification** Substance non réglementée par le SIMDUT (Canada).

**Symbole du SIMDUT**



**Information sur les produits enregistrés** Sans objet.

**Inventaire des Produits Chimiques** Tous les ingrédients de ce produit figurent ou ils sont exemptes du Inventaire Américain des Substances Chimiques (Toxic Substance Control Act -TSCA).

**Section 16. Renseignements supplémentaires**

**Autres considérations spéciales** MSDS Serial Range: 010-012.

**Version** 2.5

**Avis au lecteur**

*Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des états, provinciaux et municipaux.*